

SAINT-SAUVEUR

Mai 2006

INFOS

Comité des fêtes

Soirée Disco

Le Comité des fêtes organise le **samedi 6 mai une soirée disco à la salle polyvalente de St-Sauveur à partir de 20h30.**

Thème de l'animation musicale : les tubes des années 70 - 80 - 90 avec Jean-Yves Animation.

L'entrée sera gratuite pour les femmes jusqu'à 23h.

Buvette et restauration sur place.

Ce thème a été retenu pour répondre à la demande des habitants de la commune en remplacement du fest-noz.

Le Comité des fêtes compte sur votre présence pour passer une excellente soirée.

Bibliothèque

Achat de livres à Morlaix pour les adhérents adultes qui le souhaitent le **samedi 6 mai.**

Rendez-vous à 14 heures devant le PRJ pour un covoiturage.

Festival du conte organisé par la Bibliothèque du Finistère

Le **Mardi 16 mai à 20h30 à la salle François de Tournemine à Landivisiau** (au dessus des halles), venue du conteur Sam Cannarozzi « Un conte qui ramène au temps où les tigres fumaient la pipe ».

Séance gratuite pour un public familial.

Déchetterie Croas Cabellec

Horaires d'été

(1er avril au 30 septembre)

Lundi : de 9h à 12h et de 14h à 18h30

Mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 18h30

Vendredi : de 14h à 18h30

Samedi : de 9h à 12h et de 14h à 18h30

Nouveaux inscrits sur la liste électorale de 2005

Les personnes qui se sont inscrites en 2005 ne recevront pas leur carte d'électeur cette année suite à une refonte des listes électorales prévue en 2007.

Recensement militaire

Les jeunes françaises et français sont tenus de se faire recenser en Mairie à partir du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans. Se munir du livret de famille. Cette démarche est très importante, car l'attestation de recensement est nécessaire pour l'inscription aux examens, aux concours. Les services de la Mairie rappellent qu'il n'est pas adressé de convocation individuelle et qu'il appartient en conséquence aux jeunes de veiller eux-mêmes à accomplir cette formalité.

Directeur de publication : J. BILLON, Maire
Comité de rédaction : L.PRIGENT, JF. KERBRAT, J.D.VIGOUROUX, A.GUEGUEN, T.RAMONET, Y.RIOU.

Mairie de Saint-Sauveur
13, rue de St-Thégonnec
Tél. : 02.98.68.72.43

Le permis de construire

« J'envisage d'ajouter à ma maison un garage qui ne se verra pas de la rue. Pourquoi me demande-t-on d'avoir un permis de construire ? »

La demande de permis de construire (le PC) est obligatoire en cas de **changement de destination** d'un bâtiment, pour toute construction nouvelle. Il faudra la faire aussi pour tout agrandissement de maison ou ajout (comme votre garage) supérieur à 20m², surélévation d'un étage et même simplement percement d'ouverture nouvelle même si aucune surface supplémentaire n'est créée. En fait, chaque fois que vous modifierez l'aspect extérieur de votre maison, vous devrez en demander l'autorisation.

L'affichage : Vous devrez commencer vos travaux dans les deux ans de l'obtention du permis de construire. Vous ferez en Mairie une déclaration d'ouverture de chantier **et afficherez sans faute à l'extérieur de votre propriété un panneau réglementaire** indiquant votre nom, la nature des travaux à exécuter, le N° du permis et la date de son obtention.

Le défaut d'affichage peut être sanctionné d'une amende de 1.500€.

Il est en effet important de rendre votre projet public parce qu'il est « opposable aux tiers ».

Une fois les travaux terminés, vous devrez en faire la déclaration en Mairie afin que l'administration puisse les vérifier.

Conseil Municipal du 24 mars 2006

Compte administratif 2005

Assainissement :

Section de fonctionnement :
déficit de 66,00 €
Section d'investissement :
déficit de 399 676,65 €
Ensemble : déficit de 399 742,65 €

Résidence des chênes

Section de fonctionnement :
excédent de 8 721,00 €
Section d'investissement :
déficit de 8 610,28 €
Ensemble : excédent de 110,72 €

Commune

Section de fonctionnement :
excédent de 138 218,61 €
Section d'investissement :
excédent de 113 428,26 €
Ensemble : excédent de 251 646,87 €

Commune

Vu le résultat de fonctionnement de l'exercice 2005 qui correspond à un excédent de 138 218,61 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide l'affectation suivante :

Affectation de la somme de 138 218,61 € à la section d'investissement par émission d'un titre au compte 1068.

CCAS

1) Compte Administratif 2005

Section de Fonctionnement

Vue d'ensemble

Report 31/12/04 : 257,66 €
Résultat 2005 : -91,90 €
Excédent 31/12/05 : 165,76 €

2) Affectation du résultat

Vu le résultat de fonctionnement de l'exercice 2005 qui correspond à un déficit de 91,90 €,

Vu le résultat antérieur cumulé qui correspond à un excédent de 257,66 €,

Vu le résultat final au 31/12/2005 qui correspond à un excédent de 165,76 €.

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré décide l'affectation suivante :

Affectation de la somme de 165,76 € à la section de fonctionnement en recette par écriture du comptable au compte 110 pour ajout aux ressources de fonctionnement.

3) Budget primitif 2006

Le budget proposé en section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2 130 €.

Caisse des Ecoles

1) Compte Administratif 2005

Section de Fonctionnement

Vue d'ensemble

Report du 31/12/04 :	95,20 €
Résultat de 2005 :	3,93 €
Excédent au 31/12/05 :	99,13 €

2) Affectation du résultat

Vu le résultat de fonctionnement de l'exercice 2005 qui correspond à un excédent de 3,93 €,

Vu le résultat antérieur cumulé qui correspond à un excédent de 95,20 €,

Vu le résultat final au 31/12/2005 qui correspond à un excédent de 99,13 €.

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré décide l'affectation suivante :

Affectation de la somme de 99,13 € à la section de fonctionnement en recette par écriture du comptable au compte 110 pour ajout aux ressources de fonctionnement.

3) Budget primitif 2006

Le budget proposé en section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 4 350 €.

Budget primitif 2006

Commune :

Section de fonctionnement :

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 455 484 €

Section d'investissement :

Elle s'équilibre à la somme de 599 762 €

Résidence des Chênes :

Section de fonctionnement :

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 111 001 €

Section d'investissement :

Elle s'équilibre à la somme de 77 392 €

Assainissement :

Section de fonctionnement :

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 121 252 €

Section d'investissement :

Elle s'équilibre à la somme de 407 217 €

Examen des demandes de subventions

Le Conseil vote les subventions suivantes :

- Caisse des Ecoles :	4 251 €
- CCAS :	1 965 €

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Après délibération, le Conseil décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2006.

Les taux restant inchangés sont de :

T.H. :	14,93 %
F.B. :	18,75 %
F.N.B. :	42,16 %

Bloc sanitaire au PRJ

Estimation prévisionnelle des travaux :

50 164€

Correspondant « pandémie grippale »

M. Jean-Denis Vigouroux est désigné correspondant pour la Commune de St-Sauveur.